

## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-Verbal de la séance du vendredi 05 mai 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy SAUVAGE DE BRANTES, le vendredi 05 mai 2017 à 20 heures 30, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **Ordre du jour:**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2017

#### **Proposition de délibérations :**

BUDGET : Délibération modificative budgétaire

PERSONNEL :

- Ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade
- Participation financière à la protection des agents
- Tableau des effectifs

CAVITES 37 : modification des statuts

SIEIL : Adhésion groupement de commande pour l'achat de l'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

#### **Infos et points divers**

Le tableau de la tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles et législatives

Demande de subvention

Hangar communal : Proposition de mission complète de maîtrise d'ouvrage

Cimetière communal : Mission de restructuration

SOREGIES : plans synoptiques du réseau gaz

Ecole : chauffage bois

FREDON : présentation des actions

SOLIHA

Micro crèche

SATESE : rapport station d'épuration

SIEIL : rapport du contrôle de concession gaz

Stationnement rue de l'Ermitage

Eglise : visite de Monsieur BLIECK et Madame GIRARD le 11 mai à 10 h

Nouvelle République : Spot publicitaire

Sentiers de randonnée

Zonage des aides aux médecins

#### **Les dates à retenir**

Date des conseils municipaux

Rando VTT et pédestre

Le dimanche 18 juin

Elections 2017

- présidentielles : 7 mai

- législatives : les dimanches 11 et 18 juin

- sénatoriales : le 24 septembre 2017

Exposition " de Gaulle " du 12 au 18 juin 2017

Inauguration de l'écoquartier

Le samedi 16 septembre à 10 h 30 ou 11 h

Présents : Monsieur Guy SAUVAGE DE BRANTES, Monsieur Alain DROUET, Madame Emmanuelle CREPIN, Monsieur Alain HEGESIPPE, Monsieur Christophe Riant, Madame Sophie SOETAERT, Madame Céline BELLOY, Monsieur Jean-Louis BROSSAUD, Monsieur Arnaud LOAEC, Monsieur Pascal NAUDIN (arrivé à 20h55), Monsieur Jean-François LECLERC ;

Absents représentés : Madame Emmanuelle BOURREAU représentée par Madame Emmanuelle CREPIN, Monsieur Franck SALGÉ représenté par Monsieur Alain DROUET ;

Absents excusés : Monsieur Jean-Jacques BESNIER, Madame Aline GAUDRILLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire(s) de la séance: Madame Emmanuelle CREPIN, Carole DOMON, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 mars a été adopté à l'unanimité.

## **Délibérations du conseil**

### **DE 2017 034 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60623	Alimentation	1000.00	
60628	Autres fournitures non stockées	9203.00	
6078	Autres marchandises	-10000.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	107.00	
6288	Autres services extérieurs	500.00	
7022	Coupes de bois		500.00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance		200.00
74741	Participat° Communes du GFP		10.00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)		100.00
<b>TOTAL :</b>		<b>810.00</b>	<b>810.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2111 - 191	Terrains nus	1000.00	
2111 - 181	Terrains nus	-1000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>810.00</b>	<b>810.00</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

**VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### **Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0**

**Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09.05.2017 de l'affichage le 09.05.2017 et de la notification le 09.05.2017  
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 09/05/2017  
 037-213701162-20170505-DE\_2017\_034-DE

### **DE 2017 035 RATIOS "PROMUS-PROMOUVABLES" AVANCEMENT DE GRADE 2017**

Le Maire informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) : Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratios promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

Vu l'avis de principe du Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire réuni le 8 février 2017 (pour les collectivités et établissements en dépendant), préconisant les dispositions suivantes à **compter de l'année 2017** :

- Fixer des ratios à 100 % pour tous les avancements de grade,
- Sur la base des critères retenus suivants :
  - L'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent formalisée par le compte-rendu établi lors de l'entretien professionnel annuel,
  - La prise en compte et l'appréciation des compétences professionnelles acquises et les aptitudes professionnelles de l'agent enrichies par l'agent au regard du poste d'avancement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,  
**DÉCIDE D'ADOPTER** le ratio commun de principe ainsi proposé.

**Résultat du vote : Adoptée****Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0****Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09.05.2017 de l'affichage le 09.05.2017 et de la notification le 09.05.2017  
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 09/05/2017  
037-213701162-20170505-DE\_2017\_035-DE

**DE 2017 036 PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION DES AGENTS**

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents territoriaux ;

Vu la délibération du 13 janvier 2013 concernant la participation financière à la protection sociale des agents et plus particulièrement la participation mensuelle de 15 € versée à tout agent qui adhère à une garantie prévoyance maintien de salaire labélisé ;

Considérant que cotisations ont sensiblement augmenté depuis 2013

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DÉCIDE DE VERSER** une participation mensuelle de 25 € maximum par agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget, chapitre 012, article(s) 6411 et 6413.

**Résultat du vote : Adoptée****Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0****Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09.05.2017 de l'affichage le 09.05.2017 et de la notification le 09.05.2017  
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 09/05/2017  
037-213701162-20170505-DE 2017 036-DE

**DE 2017 037 CAVITES 37 : MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal Cavités 37 en date du 1er mars 2017 a modifié ses statuts.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de :

- **L'adhésion de la commune Ports,**
- **Le retrait de la commune de SAZILLY.**

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque commune adhérente à notre Syndicat se prononce à son tour sur ces décisions.

Vu les statuts de CAVITES 37,

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**ACCEPTE** l'adhésion la commune Ports et le retrait de la commune de Sazilly.

**APPROUVE** les modifications des statuts du syndicat CAVITES 37.

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0**

**Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09.05.2017 de l'affichage le 09.05.2017 et de la notification le 09.05.2017  
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 09/05/2017  
037-213701162-20170505-DE 2017 037-DE

### **DE 2017 038 SIEIL : ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE L'ELECTRICITE**

Le conseil municipal

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de LES HERMITES a des besoins en matière:

-fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire), le SDE 28 (Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir) et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situé sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de LES HERMITES, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**DÉCIDE** de l'adhésion de la commune de LES HERMITES au groupement de commandes précité pour :

- fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

**APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Madame/Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,

**PREND ACTE** que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

**AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de LES HERMITES, et ce sans distinction de procédures,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus pour le groupement de commandes,

**S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

**HABILITE** le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de LES HERMITES.

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0**

**Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09.05.2017 de l'affichage le 09.05.2017 et de la notification le 09.05.2017  
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 09/05/2017  
037-213701162-20170505-DE 2017 038-DE

### **DE 2017 039 PERSONNEL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30 septembre 2016,

Vu la délibération du 24 mars 2017 créant un emploi d'adjoint technique territorial,

Vu la délibération du 05 mai 2017 adoptant les rations "promus-promouvables" avancement de grade 2017,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe, en raison de l'avancement de grade,

**Le Maire propose à l'assemblée,**

#### **FONCTIONNAIRES**

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 05 mai 2017 :

Emploi et cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	ancien effectif	nouvel effectif
<b>Filière Technique</b>							
Responsable service technique	Adjoint technique territorial principal de 1er classe	C	1	1	0	0	1
Adjoint technique polyvalent	Adjoint technique territorial	C	1	1	0	0	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**DECIDE D'ADOPTER** les modifications du tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411.

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0**

**Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09.05.2017 de l'affichage le 09.05.2017 et de la notification le 09.05.2017  
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 09/05/2017  
 037-213701162-20170505-DE 2017 039-DE

**Monsieur Pascal NAUDIN arrive à 20 h 55**

## **Infos et points divers**

### **Le tableau de la tenue des bureaux de vote pour l'élection présidentielle**

#### **Pays Loire Touraine**

Monsieur de Brantes relate les informations transmises par Monsieur Franck SALGÉ :

- ✓ **Pays Loire Touraine** : Contrat régional de solidarité territoriale (ex contrat de pays) la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics n'est pas éligible au CRST, la création d'une micro crèche aux Hermites (sur demande de la CCCR) pourrait être subventionnée à hauteur de 77 500€. La création de l'espace végétalisé et l'aménagement du Parc des Fontaines pourraient être subventionnés à hauteur de 29 700€ si on les présente dans un seul dossier afin de dépasser la barre de 20 k€ de subvention, la mise en accessibilité de la salle des mariages pourrait être subventionnée à hauteur de 120 k€
- ✓ **SCOT** : le calendrier d'adoption se précise: la réunion d'échange avec le bureau communautaire de la CCBVC et la DDT 37 fixée le 19 juin à 17h au siège de la CCBVC (invitation envoyée par courriel le 21 avril 2017), le prochain COPIL est reporté au 22 mai à 15h30 au siège de la CCVA, s'il n'est pas nécessaire de re-débattre du PADD, l'arrêt du SCOT est reporté au 10 juillet 2017, ces dates sont données à titre indicatif et feront l'objet d'une confirmation par le biais d'une convocation pour les bureaux, conseils syndicaux et COPIL.
- ✓ **SIEIL** : Le SIEIL (courrier du 12 avril) nous demande de confirmer la réalisation en 2018 de la dissimulation des réseaux sur la rue du 8 mai 1945 (débordant sur la rue des Déportés) dans le

cadre de la l'opération cœur de village. Cela concerne le réseau de distribution publique d'énergie électrique, celui de l'éclairage public, le réseau de télécommunication et sans doute celui d'eau potable. Nous pourrions transférer au SIEIL la maîtrise d'ouvrage de la dissimulation du réseau télécom. **Une délibération du conseil municipal et une réponse au courrier doivent être faites d'ici le 19 juin.** C'est lors d'un conseil syndical ultérieur que sera statuée définitivement l'année de planification, dans ce même courrier la même question est posée pour la rue du 11 novembre - RD 72. Ce projet serait à planifier en 2019.

#### **Demande de subvention**

Monsieur de BRANTES expose les demandes de subvention des différentes associations, il n'est pas donné de suite favorable.

#### **Cimetière communal : Mission de restructuration**

Monsieur de BRANTES présente en l'expliquant le devis de la société ELABOR concernant l'étude qu'il y a faire sur les sépultures qui sont à l'abandon, expirées et en péril. Ce travail est considérable et surtout impose un suivi juridique important. Cette mission sera étendue sur environ 6 ans. Le cabinet ELABOR a été missionné et commencera le travail au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.

#### **Hangar communal : Proposition de mission complète de maîtrise d'ouvrage**

Monsieur de BRANTES indique que nous avons reçu deux devis pour la mission complète de maîtrise d'ouvrage de l'agrandissement du hangar, après étude le choix a été fait de retenir le mieux disant. Le cabinet Ivana RHO est donc retenu.

#### **SOREGIES : plans synoptiques du réseau gaz**

Monsieur de BRANTES communique les plans synoptiques du réseau gaz de la rue des Déportés et la rue du 8 mai ainsi que les conditions de financement de ces travaux. En sachant que sur la rue des Déportés, il n'était pas prévu de tranchée, ni dans la mission confiée à SAFEGE. Il faudra en reparler lors de la réunion du 17 mai avec le SAFEGE. Est soulevé aussi la possibilité de passer la fibre optique en même temps si la décision est prise du passage du réseau gaz.

#### **Ecole : chauffage bois**

Le dossier doit être lancé car nous avons reçu l'accord de financement du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

#### **FREDON : présentation des actions**

Cette fédération présente un intérêt concernant la lutte contre les ragondins, les frelons, etc... Il faut réfléchir à l'adhésion et demander un devis et le détail de leur intervention.

#### **SOLIHA**

Ce cabinet a été missionné par notre commune en collaboration avec Val Touraine Habitat pour valider son projet « Plan Pierre Habitat » de 2017 sur notre commune pour la construction de 4 logements accessibles pour les personnes à mobilité réduite avec une gestion par l'EPHAD de Chemillé-sur-Dême.

Une première réunion a été tenue avec SOLIHA pour réfléchir sur les personnes cibles, une invitation leur a été envoyée pour une réunion le mardi 16 mai à 10 h.

Ensuite, une rencontre avec les maires des communes limitrophes est prévue le 22 mai à 18 h 30.

Monsieur le Maire expose tous les tenants et les aboutissants de ce projet.

Monsieur de BRANTES indique qu'il a envoyé un courrier à la CCCR pour demander une aide financière pour l'étude de faisabilité du cabinet SOLIHA.

#### **SATESE : rapport station d'épuration**

Monsieur Alain HEGESIPPE a envoyé son analyse à tout le conseil. L'interrogation reste sur les eaux parasites, en effet depuis plus de 5 ans les rapports sont constants. Il faut vraiment tenir compte de la consommation d'eau du foyer logement.

#### **SIEIL : rapport du contrôle de concession gaz**

Le rapport est à la disposition des élus et toute personne le souhaitant au secrétariat de la mairie.

**Micro crèche**

Madame Emmanuelle CREPIN indique que le cabinet AnaTer va réaliser une étude sur la faisabilité de la micro crèche.

Une table ronde est organisée le 23 mai à 19 h avec des familles qui ont des enfants entre 0 à 5 ans.

**Stationnement rue de l'Ermitage**

A la place des cônes provisoires, il sera installé des potelets en laissant le passage des piétons et la possibilité de se garer à cheval sur le trottoir. Des protections seront installées pour sécuriser les véhicules garés.

**Eglise**

Visite de Monsieur BLIECK et Madame GIRARD le 11 mai à 10 h concernant les travaux de rénovation de la voute et surtout pour le déplacement du tableau qui est classé compte tenu de sa fragilité.

Lors de la visite de fonctionnement du paratonnerre, il a été annoté que le clocher bougeait anormalement. L'entreprise GOUGEON va revenir pour diagnostiquer le problème.

**Nouvelle République : Spot publicitaire**

Monsieur de BRANTES a été approché par TV TOURS. Elle propose la diffusion de spot publicitaire pendant le week-end. La question se pose pour les manifestations communales. Monsieur de BRANTES indique qu'il envisage de le faire pour l'inauguration de l'ÉcoQuartier de Les Aprents.

**Sentiers de randonnée**

Monsieur Alain DROUET a déposé le schéma des parcours au Comité Départemental pour homologation. Nous sommes dans l'attente des devis.

**Zonage des aides aux médecins**

Monsieur Alain DROUET expose que lors de la réunion au Département sur le plan de zonage des aides aux médecins, la commune de LES HERMITES est en zone rouge et fait partie du secteur de Montoire-sur-le-Loir. Le classement en zone rouge offre plein d'avantages et d'aides. Une rencontre avec la spécialiste dans ce domaine semble indispensable pour étudier les possibilités sur notre commune.

**Piscine Intercommunale**

Monsieur Alain DROUET explique que la piscine va ouvrir le 24 mai, mais il fait part de son mécontentement au vu des horaires d'ouverture.

**Les dates à retenir**

Date des conseils municipaux :

- **le lundi 29 mai à 20 h 30**
- **le lundi 12 juin à 19 h**
- **le vendredi 7 juillet à 20 h 30**
- **le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 20 h30**

CCAS :

- le lundi 12 juin à 18 h

Rando VTT et pédestre

Le dimanche 18 juin

Elections 2017

- présidentielles : 7 mai
- législatives : les dimanches 11 et 18 juin
- sénatoriales : le 24 septembre 2017

Exposition " de Gaulle" du 12 au 18 juin 2017

Inauguration de l'écoquartier

Le samedi 16 septembre à 10 h 30 ou 11 h